

Colloque histoires partagées France–Australie

Symposium 2018

Imagination | Exploration | Mémoire



La France et l'Australie : de la méconnaissance aux intérêts partagés ?

Sarah Mohamed-Gaillard

L'Australie suit avec beaucoup d'attention la préparation du référendum par lequel la Nouvelle-Calédonie va se prononcer sur son accession ou non à la pleine souveraineté le 4 novembre 2018. L'organisation de ce scrutin de même que son issue sont en effet susceptibles de peser sur les relations franco-australiennes en plein renouvellement depuis la signature du contrat de 2016 sur la vente de sous-marins par la France. L'attitude de l'Australie à l'égard de la présence de la France dans le Pacifique a longtemps, et continue sans doute encore, à osciller entre « *fear and forgetfulness* »¹ ; une ambivalence en partie liée à l'action engagée par la France dans ses collectivités d'outre-mer. Le tempo des relations entre l'Australie et la France se joue largement dans le Pacifique, un prisme local qui tend à reléguer au second plan les autres dossiers communs aux deux pays.

L'étude des relations franco-australiennes ne peut donc pas faire l'économie d'une dissociation des échelles d'analyses. A l'échelle régionale, la tonalité des relations entre la France et l'Australie dépend largement, depuis le XIX^e siècle, de la politique que la France mène dans ses territoires : l'Australie s'intéresse tout particulièrement à l'action de la France en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides, des archipels qui lui sont frontaliers. L'Océanie constitue une focale d'analyse très serrée des relations entre la France et l'Australie dont il faut se méfier de l'effet-loupe.

La myopie faisant du Pacifique le baromètre des relations franco-australiennes contribue à ce que chacun entretiennent des images biaisées l'un de l'autre, en partie fondée sur des incompréhensions quant à leur pratiques et intérêts politiques. Pourtant, la France et l'Australie sont depuis peu engagées dans un processus de développement et d'approfondissement de leurs relations.

1. Les relations France-Australie : lorsque le local prime sur le global

Bien qu'anciennes, les relations entre la France et l'Australie sont souvent méconnues de l'opinion publique de ces pays, sans doute parce qu'elles se sont longtemps limitées à leur voisinage en Océanie.

1.1. Des intérêts dans le Pacifique qui s'entrechoquent

Dans le Pacifique, les relations entre la France et l'Australie sont anciennes et précèdent l'implantation coloniale de la France dans la région. Ainsi, la France est le premier Etat à ouvrir, en 1839, un consulat à Sydney, capitale de la Nouvelle-Galles du Sud. En 1842, les colonies australiennes réagissent fortement à l'initiative d'Abel Dupetit-Thouars qui, après avoir placé les îles Marquises sous protectorat français, fait de même à Tahiti où l'influence missionnaire anglaise est pourtant forte. Bien que dans le cas de Tahiti, Abel Dupetit-Thouars outrepassa les consignes données par Louis-Philippe, cette action ne suscite pas de réaction forte de la diplomatie anglaise et ne met pas à mal le réchauffement, en Europe,

¹ Graeme Dobell, « France in the Pacific : Ambiguity and Ambition », *The Strategist*, 18.09.2013.

des relations franco-britanniques. Mais dans le Pacifique, l'épisode est présenté comme une agression française et suscite l'inquiétude des colonies anglaises.

Nous touchons là à un point important des relations entre la France et l'Australie, plus nettement à l'œuvre dans les tensions entourant par la suite la question des Nouvelles-Hébrides : tenir compte de l'importance d'enjeux et d'intérêts régionaux dont la défense par des acteurs locaux peut différer plus ou moins fortement des politiques engagées par leurs autorités métropolitaines respectives. Cela est particulièrement vraie des colonies australiennes comme de la Nouvelle-Zélande qui développent, dès le milieu du XIX^e siècle, un discours faisant de leur environnement insulaire un espace destiné à appartenir à l'Empire britannique. En se faisant les fers de lance des intérêts britannique en Océanie, les colonies australienne et néo-zélandaise défendent les leurs par la même occasion et cherchent à garantir leur sécurité. Cette perception de l'Océanie se traduit notamment par la formulation, dans le dernier quart du XIX^e siècle, d'une doctrine Monroe australasienne².

L'attention que les colonies australiennes puis l'Australie portent au Pacifique Sud-ouest nourrit un sous-impérialisme sourcilieux à l'égard de la présence dans la zone d'intérêts français puis allemands. Dans le dossier des Nouvelles-Hébrides, le sous-impérialisme australien a pour pendant des ambitions essentiellement calédoniennes. De part et d'autres, ces acteurs locaux tentent de pousser leur métropole à engager une politique active favorable à leurs intérêts respectifs dans l'archipel. Les réticences de Londres et de Paris, à répondre à ces injonctions locales, appuient l'idée que la rivalité n'est alors pas tant franco-britannique ou franco-australienne qu'australocalédonienne.

Une fois devenue pleinement souveraine en matière de politique étrangère, l'Australie continue à placer son environnement océanien au cœur de ses intérêts stratégiques, ce qui continue à déformer la perception de la nature des relations avec la France, puisque celle-ci y dispose d'intérêts ultramarins. Les relations entre les deux pays sont donc largement perçues à travers le prisme régional ce qui a pour effet de mettre l'accent sur les dissonances locales au détriment des intérêts globaux. Pourtant la France et l'Australie ont combattu côte à côte lors des deux conflits mondiaux et l'Australie a pu rechercher l'appui de la France à la conférence de Paris (1919) ou lors de la mise en place de l'Organisation des Nations unies (1945). En dépit du partage d'expériences et de valeurs communes, les relations entre les deux pays, perçues par le prisme étroit du Pacifique, apparaissent comme très ambivalentes.

1.2. Des relations ternies par l'action régionale de la France

Les gouvernements australiens assimilent longtemps la présence de la France dans le Pacifique à un ferment d'instabilité ; que ce soit en raison des essais nucléaires menés en Polynésie française (1966-96) ou de la façon dont la France répond à la revendication d'indépendance kanak qui agite la Nouvelle-Calédonie (1975-1988). Ces dossiers tendent durablement les relations entre Paris et Canberra qui traversent trois crises liées à l'action engagée par Paris dans le Pacifique : 1971-73, 1983-88 et 1995-96.

Au gré de ces crises, l'image de la France dans le Pacifique Sud se dégrade et la France éprouve de plus en plus de suspicion à l'égard d'une région qu'elle juge foncièrement hostile à son égard³. Tandis qu'elle est largement représentée en Australie comme une puissance

² Roger C. Thomson, *Australian Imperialism in the Pacific. The Expansionist Era, 1820-1920*, Melbourne University Press, 1980, 289 p.

³ Stephen Henningham, « France and the South Pacific in the 1980s : An Australian Perspectives », *Journal de la Société des Océanistes*, Paris, 1991, 92-93, n°1-2, p. 22-45. Martine Piquet, « Australia, France and the South Pacific : A cold War in Warm

coloniale et arrogante, la France accuse l'Australie de vouloir maintenir la région sous sa coupe. La France n'a alors cessé de dénoncer les ambitions australiennes qu'elle définit comme un « *mini-impérialisme (australien), reliquat de l'impérialisme britannique* »⁴.

Derrière ces images tranchées que Paris et Canberra **ont l'une de l'autre**, les archives françaises et australiennes laissent percevoir des politiques et des relations plus ambivalentes. Durant ces épisodes, la dégradation des relations liée à des enjeux régionaux n'obscurcit pas les relations franco-australiennes dans leur globalité. A titre d'exemple, signalons que le soutien que l'Australie accorde au FLNKS se fait plus hésitant après les contacts – faibles et circonscrits – de quelques indépendantistes kanak avec le régime libyen. L'Australie qui aspire à dépasser son statut de puissance régionale pour s'affirmer comme une puissance moyenne dans les affaires internationales, appuie alors les frappes américaines contre le régime de Tripoli. Les tensions régionales passent donc au second plan dès que les intérêts globaux du bloc occidental dans la région sont en jeu. En avril 1987, Bob Hawke précise ainsi :

« Personne ne saurait mieux que moi critiquer les Français pour la façon dont l'actuel gouvernement de la France décide de la transition en Nouvelle-Calédonie. Mais je dis très clairement que je me tiendrai épaule contre épaule avec la France pour condamner l'intrusion de toute présence libyenne dans cette situation terriblement explosive. »⁵

De même, en 1995-96, lors de la forte contestation liée à la reprise des essais nucléaires, le président de France-Australie, une association française créée en 1983 et destinée à améliorer les relations entre les deux pays, constate :

« (...) Je voudrais signaler à quel point l'épreuve psychologique connue pendant le second semestre 1995 a permis, en contrepoint, de faire apparaître la solidité des relations franco-australiennes et l'énorme capital de bonne volonté pour, de part et d'autre, assurer la relance des échanges de toutes sortes, créant ainsi un climat des plus favorables aux objectifs que l'association s'est fixée. »⁶

Des années 1960 à la fin des années 1990, les relations entre la France et l'Australie ont largement été brouillées par les essais nucléaires français et l'action de la France en Nouvelle-Calédonie. Bien que les liens de ces deux pays ne se limitent pas à l'Océanie, les enjeux locaux prennent le pas sur leurs intérêts communs plus globaux. La crispation sur l'action de la France en Océanie est sans doute d'autant plus forte que les relations économiques et politiques demeurent faibles.

2. Comment expliquer ces incompréhensions ?

En dépit d'une histoire partagée en Océanie, les deux pays se méconnaissent largement et ont longtemps entretenu des images stéréotypées et assez caricaturales l'un de l'autre. Ainsi, les autorités françaises signalent régulièrement, « *l'incompréhension vis-à-vis de la*

Waters (mid 1960-mid 1990s) in Sue Ryan-Fazilleau and Serge Linkès, *France et Australie. Regards croisés/ Face to Face. France and Australia*, Paris, Les Indes Savantes, 2008, p.25-41. Sarah Mohamed-Gaillard, « Les relations franco-australiennes en Océanie : représentations croisées de deux politiques régionales », *Outre-Mers*, Paris, SFHOM, T.98, n°366-367, 2010, p.123-133.

⁴ Fondation Jean Jaurès, 711 RI 9, Note de J. Huntzinger à L. Jospin, 17.08.1984.

⁵ *Le Monde*, « Australie : mise en garde à la Libye », 09.04.1987, p. 5.

⁶ Archives Nationales de France, 680 AP 154, France-Australie, rapport sur l'activité de l'Association pour l'exercice 1995-96.

civilisation française »⁷, mal connue dans cette région du monde ; un reproche que l'Australie peut également retourner contre la France. Pourtant la confrontation des archives, notamment sur des sujets de fortes tensions, témoigne que chaque acteur a bien conscience des motivations qui orientent la politique de son vis-à-vis, mais aussi des débats que cela suscite en terme de politique intérieure comme du poids des opinions publiques.

2.1. Une longue méconnaissance réciproque

De nombreux acteurs politiques français expliquent l'attitude de l'Australie à l'égard de la présence de la France dans le Pacifique par des tensions historiques entre Français et Anglais. Ainsi, Michel Debré souligne en 1985 que « *les Anglo-Saxons et pas seulement les Australiens et les Néo-Zélandais, sont plus que réservés à notre égard. Notre souveraineté, notre langue sont battues en brèche pour de multiples motifs, dont le plus ancien, et qui est d'ordre religieux n'a pas totalement disparu.* »⁸ L'argument d'une hostilité historique à la présence de la France gallicane dans le Pacifique n'est pas dénué de fondement. Il s'enracine fortement dans l'historiographie du XIX^e siècle dont les représentations mériteraient d'être discutés pour mieux cerner ce qui relève des Etats colonisateurs et des acteurs locaux.

Dans le même temps, la classe politique française a longtemps insisté sur la jeunesse de l'Etat australien, manquant de ce fait de maturité dans les questions internationales et dont l'avis comme le soutien comptent peu. Ainsi, le général de Gaulle affirmait au sujet des contestations australiennes à l'encontre des essais nucléaires français menés en Polynésie : « *Surtout, il ne faut pas attacher de l'importance à ce que les Australiens et les Néo-Zélandais ragotent ou ne ragotent pas ! Qu'ils soient contre ou qu'ils soient pour, nous est complètement égal.* »⁹ De même, Charles Pasqua, évoquant le soutien que l'Australie apporte en 1986 à la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires à décoloniser des Nations unies, estimait : « *Nous n'avons aucune leçon à recevoir de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ni sur le plan de la démocratie, ni sur le plan de la civilisation* »¹⁰. Quant à Billy Hayden, ministre australien des Affaires étrangères de 1983 à 1988, il se souvient que ses entretiens avec François Mitterrand et Roland Dumas ont tourné à la leçon¹¹.

De son côté, l'opinion publique australienne perçoit largement la France comme une puissance égoïste et arrogante ; une mauvaise image qui s'enracine fortement dans la politique nucléaire que la France mène en Polynésie française en dépit des protestations fortes des États et des populations du Pacifique Sud. Rappelons que la France a transféré ses essais atomiques dans le Pacifique au moment où les opinions publiques australiennes et néo-zélandaises manifestaient des inquiétudes à l'égard des retombées des expériences pratiquées par les États-Unis et la Grande-Bretagne, au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Dans ce contexte, l'installation du CEP a clairement ancré en Australie, comme dans l'ensemble de la région, l'image d'une France rendue égoïste et sourde aux préoccupations de ses voisins par sa volonté d'indépendance nationale et de puissance mondiale. En outre, les conceptions françaises en matière de nucléaire et de désarmement s'opposent à celles de l'Australie, alignée en la matière sur la position américaine.

⁷ Fondation Jean Jaurès, 711 RI 9, Note de J. Huntzinger à L. Jospin, 17.08.1984.

⁸ Michel Debré, « La France du Pacifique », *Le Figaro*, 29.08.1985, p.4.

⁹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, t. II, Paris, Éditions de Fallois, Fayard, 1997, p. 124.

¹⁰ *Le Monde*, « M. Pasqua : Nous n'en tiendrons pas compte », 02.12.1986, p. 2.

¹¹ Ivan Barko, *L'Australie face à la politique française dans le Pacifique de 1981 à 1988* dans Jean-Marc Regnault (eds.) *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique*, Paris, Les Indes savantes, 2003, p.510.

La relative méconnaissance qu'entretiennent la France et l'Australie ne se limite pas à la sphère politique. A l'exception de quelques contrats, les relations économiques sont faibles et suscitent assez peu d'enthousiasme de part et d'autres. Ainsi, au début des années 2000, Michel Rocard peine, en France, à trouver des mécènes du secteur privé pour soutenir le comité *Terra Australis* qui entend commémorer le voyage d'exploration de Nicolas Baudin en Australie (1800-03). Au-delà de l'anecdote, cela signale alors le peu d'intérêt économique d'une partie des grandes entreprises françaises pour un marché australien pourtant dynamique, mais dont les potentialités leur sont mal connues ou qu'elles jugent encore trop marginales.

Cette méconnaissance tout à la fois politique, économique et culturelle comme la relation asymétrique entre la France et l'Australie sont particulièrement bien illustrées par le manque de rencontres de haut niveau entre les deux Etats. Si lors de leur passage en Europe, les chefs de gouvernement australiens s'entretiennent régulièrement avec les chefs d'Etat français, ce n'est qu'en 1983 qu'un ministre français des Affaires étrangères (alors, Claude Cheysson) se rend officiellement en Australie. Les visites présidentielles sont encore plus tardives puisque François Hollande, assistant au G20 organisé à Brisbane en 2014, est le premier chef de l'Etat en exercice à se rendre en Australie. Ce n'est toutefois qu'en mai 2018 qu'un président de la République française fait le déplacement en Australie dans le cadre d'une rencontre bilatérale, nous y reviendrons.

2.2. Incompréhension mutuelle des conceptions et pratiques politiques

Cette méconnaissance, combinée à un intérêt réciproque tardif, ont suscité de nombreuses incompréhensions.

Par exemple, les autorités australiennes dissocient mal le statut de Territoire d'Outre-Mer de la situation coloniale. Pourtant, la France n'est pas la seule puissance à administrer des territoires en Océanie ; or, les politiques engagés par les Etats-Unis ou de la Nouvelle-Zélande dans les territoires qu'ils administrent, ne suscitent pas les mêmes critiques. Celles-ci sont fortement liées au positionnement de la France qui fait longtemps primer la continuité républicaine entre la métropole et les territoires au détriment de la prise en compte des particularités. De ce fait, l'argument français selon lequel les territoires, puis collectivités d'Outre-Mer font partie intégrante du territoire national ne porte pas. De même, l'immobilisme politique et institutionnel comme la diplomatie du silence qui a longtemps prévalu à l'égard de la région est contreproductive pour la France, qui entend pourtant s'y maintenir et se faire accepter comme une nation du Pacifique¹².

Par ailleurs, l'opinion australienne tend à assimiler autodétermination et indépendance, deux notions qui ne peuvent être synonymes en Nouvelle-Calédonie, du fait de la situation de minorité numérique dans laquelle se trouvent les kanak qui ne sont par ailleurs pas tous indépendantistes. Longtemps, les prises de positions australiennes sur la Nouvelle-Calédonie tiennent peu compte des spécificités démographiques qui pèsent sur le dossier calédonien et voue à l'échec toute solution liée au principe d'un homme égal une voix. Après le boycott actif des élections territoriales du 18 novembre 1984 par les indépendantistes qui forment alors le FLNKS, Bob Hawke reconnaît que la Nouvelle-Calédonie ne constitue pas une « *situation coloniale classique* »¹³ du fait de l'importance de la population calédonienne

¹² Nathalie Mrgudovic, *La France dans le Pacifique Sud. Les enjeux de la puissance*, Paris, L'Harmattan, 2008, 437 p. Sarah Mohamed-Gaillard, *L'Archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à la fin des années 1990*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2011, 425 p. Denise Fisher, *France in the South Pacific. Power and Politics*, ANU E Press, Canberra, 2013, 342 p.

¹³ Pacific Manuscript Bureau, 1168/89, Minister for Foreign Affairs, News release, M179, 27.11.1984.

issue de l'histoire coloniale de l'archipel et apporte un soutien, non dénué d'une observation attentive, à la politique de la France. Parallèlement, Bill Hayden qualifie la Nouvelle-Calédonie de « *dernier vestige du colonialisme* »¹⁴ ; une différence de point de vue au sein du gouvernement travailliste qui démontre que la Nouvelle-Calédonie constitue un enjeu de politique intérieure en Australie. A quelques jours du scrutin de décembre 1984, Bill Hayden cherche par ces propos à ménager l'aile gauche de ses militants ainsi qu'une opinion publique largement favorable à la cause kanak.

La même année, l'ALP instrumentalise à des fins politiciennes les essais nucléaires français qui ont pourtant cessé de faire la une de l'actualité australienne depuis le passage aux tirs souterrains en 1975. À l'issue du Congrès du Parti travailliste de juillet 1984, le délégué au secteur international du Parti socialiste, note justement que « *le problème des essais nucléaires étant considéré comme secondaire, est utilisé en quelque sorte comme une soupape de sûreté grâce à laquelle la base du parti peut se défouler sans que cela n'entraîne trop à conséquence* »¹⁵. L'idée est pertinente, car si la position australienne à l'égard de l'activité du CEP est guidée par un positionnement idéologique, elle répond aussi à des enjeux électoraux. Le gouvernement Hawke se veut, en effet, l'héritier du gouvernement Whitlam, en partie élu, en 1972, sur son positionnement pacifiste et anti-nucléaire. En outre, le parti travailliste est traversé par des débats internes susceptibles de remettre en cause l'équilibre favorable à Robert Hawke. Le nucléaire apparaît alors comme une façon de reléguer au second plan les questions de fond pouvant fragiliser le gouvernement en place, fortement critiqué sur sa gauche et qui doit composer avec l'émergence d'un parti Vert auquel pourrait s'allier la branche dure de l'ALP et une partie des syndicats.

De son côté, la France minimise voire méconnaît les intérêts et inquiétudes stratégiques dont l'Australie investit son environnement insulaire. La conséquence en est que le Quai d'Orsay estime l'Australie comme « *très favorable à la complète émancipation des différents territoires de la zone, espérant ainsi substituer à son ancienne protection une influence et des positions économiques accrues* »¹⁶. De leur côté, les autorités australiennes perçoivent bien que « *les Français persistent à croire qu'ils sont victimes d'un complot anglo-saxon dans le Pacifique, dont nous aurions pris la tête* »¹⁷. Pourtant, dès 1982, le ministre australien des Affaires étrangères, M. Street, souligne clairement que ce n'est pas tant la présence de la France dans la région que la politique qu'elle y mène qui pose problème. Après avoir affirmé que « *l'engagement de la France dans le Pacifique enrichit la région toute entière* », M. Street estime que « *cette présence devait se poursuivre (...) mais pas sous sa forme actuelle* »¹⁸. De part et d'autres, les acteurs sont bien conscients que la sensibilité des dossiers du nucléaire et de Nouvelle-Calédonie varie au gré des enjeux de politique intérieure australienne et de la pression plus ou moins forte exercée par les opinions publiques. L'action de la France en Océanie s'invite donc régulièrement comme un élément de la scène politique intérieure australienne. Comme l'atteste également les fluctuations de l'attitude australienne sur le dossier calédonien, l'Australie n'est donc pas favorable d'un point de vue dogmatique au départ de la France de la Nouvelle-Calédonie ou plus largement du Pacifique mais, elle veut écarter les ferments d'instabilité dans les îles de son voisinage, y compris dans celles relevant de la France.

¹⁴ Pacific Manuscript Bureau, 1168/89, Minister for Foreign Affairs, News release, M179, 27.11.1984.

¹⁵ Fondation Jean Jaurès, 711 RI 9, Note d'Axel Quéval, 05.05.1983

¹⁶ Archives du Ministère des Affaires étrangères, Asie-Océanie, Océanie, 43, La politique extérieure de l'Australie, Paris, 17 mai 1971.

¹⁷ *Le Monde*, « Les relations franco-australiennes. Canberra ne comprend pas la suspension de toute visite ministérielle », S. Crossman, 07.01.1987, p. 6.

¹⁸ Archives territoriales de Nouvelle-Calédonie, 107 W 211, Communiqué de l'Ambassade de France, Canberra, 18.02.1982.

Les tensions franco-australiennes sont donc plus conjoncturelles que structurelles : lorsque la France apparaît comme une source possible de déstabilisation du Pacifique, l'Australie l'interpelle sur la politique engagée mais l'objectif ultime n'était sans doute pas d'aboutir au retrait de la France du Pacifique, ne serait-ce que pour des raisons économiques. Même au plus fort des crises, les autorités australiennes affirment qu'elles n'ont ni le souhait ni les moyens financiers de se substituer à la France. Cela tend bien à appuyer l'idée que la position australienne à l'égard de la présence de la France en Océanie varie en réaction des politiques engagées localement par la France et de leur retentissement sur les opinions publiques australienne et océaniques.

Le changement de ton est d'ailleurs net après le dialogue renoué en Nouvelle-Calédonie suite aux Accords de Matignon (1988) dont Michel Rocard disait qu'ils furent, pour la France en Océanie, « *un peu la clé qui ouvrait une porte* »¹⁹. Combinée avec la suspension des essais nucléaires en Polynésie française, le contexte est alors favorable à un dialogue renoué et renouvelé entre la France et l'Australie. La fermeture définitive du Centre d'Expérimentation du Pacifique en 1996 clôt les points de désaccords locaux entre l'Australie et la France. La France devient dès lors un partenaire recherché de l'Australie mais, la bonne entente demeure encore attachée à la stabilité des collectivités françaises dans la région. En cela, les commentaires que ne manqueront pas de susciter en Australie le référendum calédonien du 4 novembre prochain et ses suites constituent un point d'observation de la tonalité et de la qualité des relations franco-australiennes, marquées par un approfondissement ces dernières années.

3. La géographie et l'histoire, socle du développement d'un partenariat franco-australien

En 2000, Michel Rocard qui bien après son passage à Matignon, demeure attentif au Pacifique et aux relations entre la France et l'Australie, estime : « *Nos deux diplomaties se sont longtemps ignorées, nos relations étaient courtoises, formelles et distantes* », puis poursuit : « *Il faut faire plus : se réapproprier l'histoire et aider nos deux peuples à se découvrir. Une Australie en train de redéfinir et d'approfondir son identité a toutes les raisons de trouver, en la France, toujours effectivement attachée au Pacifique Sud, une amie loyale et fidèle.* »²⁰ Mais si l'ancien Premier ministre signale bien que le Pacifique reste le socle de la relation franco-australienne, l'appel à l'histoire commune ouvre des perspectives bien plus larges.

3.1. Fraternité d'armes et partage de valeurs communes

L'engagement commun de la France et de l'Australie dans les deux Guerres mondiales rappelle en effet les valeurs communes que partagent les deux pays et qu'ils continuent à défendre depuis 1945. Parallèlement aux différends liés au Pacifique, la France et l'Australie coopèrent durant la Guerre froide au nom de la défense de leur communauté de valeurs et d'intérêts. Ainsi, en 1953, le ministre français des États associés se rend à Canberra où il obtient un petit appui logistique à l'engagement français en Indochine. Signalons encore, le rôle d'intermédiaire qu'Etienne Manac'h, ambassadeur de France en Chine, a pu jouer lors du voyage de Gough Whitlam en RPC en 1971 ; visite au cours de laquelle le chef de l'opposition travailliste rencontre les hauts responsables chinois.

¹⁹ Archives Nationales de France, 680 AP 154, Conférence de presse, 5 octobre 2000.

²⁰ Archives Nationales de France, 680 AP 154, Conférence de presse, 5 octobre 2000.

Sans faire l'inventaire complets des dossiers sur lesquels la France et l'Australie ont collaboré, évoquer quelques exemples permet de rappeler qu'en dépit des tensions circonscrites au Pacifique, ces deux Etats sont liés par l'histoire et par des valeurs communes.

A cet égard, le cycle de commémoration du centenaire de la Grande Guerre a permis de mieux faire connaître en France l'importance de l'engagement australien, et plus largement australasien sur le front de l'Ouest. La participation des troupes ANZAC aux batailles de la Somme s'impose comme la toile de fonds des relations franco-australiennes ces dernières années. La création d'un chemin du souvenir et l'inauguration en avril 2018 du Mémorial Monash à Villers-le-Bretonneux en présence des Premiers ministres français et australien, viennent souligner cette histoire commune qui est, notamment, le moteur d'un important tourisme mémoriel australien.

Plus largement, les défis stratégiques et sécuritaires similaires auxquels sont confrontés à différentes échelles les deux pays depuis la fin de la Guerre froide poussent Paris et Canberra à redécouvrir ce qui les unit. La fraternité d'armes, la communauté de valeurs comme la proximité géographique de la France et de l'Australie sont plus fortement mis en avant dans les discours politiques depuis avril 2016 et l'annonce du contrat par lequel Naval Group –en partie détenu pas l'Etat français– a été choisi par l'Australie pour fournir les douze sous-marins nécessaires au renouvellement et au renforcement de sa Marine. Cet accord qui unit les deux pays jusqu'en 2050 a été doublé en 2017 d'un approfondissement du partenariat stratégique initialement conclu en 2012. Dès lors, les visites ministérielles se multiplient entre la France et l'Australie, signe de la volonté commune d'approfondir et de diversifier des relations qui, entraînées par des enjeux stratégiques et politiques, sont aussi des enjeux économiques et culturels. Désormais, la France perçoit globalement l'Australie comme « *un nouveau monde* »²¹ ; une puissance émergente avec laquelle elle entend bien approfondir ses relations.

3.2. La construction d'une relation renouvelée à différentes échelles

La proximité historique, géographique et de valeurs entre les deux pays constitue ainsi un moteur déterminant du renouvellement en cours des relations franco-australiennes.

A l'échelle du Pacifique, la frontière commune que l'Australie et la France partagent par l'intermédiaire de la Nouvelle-Calédonie est un élément de plus en plus souvent souligné après avoir été longtemps minoré. Depuis la fin des années 1990, la France est perçue comme un partenaire par l'Australie et plus largement par les Etats insulaires du Pacifique. Certes, le dossier calédonien continue à être suivi avec attention, mais la politique engagée par la France depuis les accords de Matignon lui permet désormais d'apparaître comme un facteur de stabilité. Elle l'est d'autant plus que les difficultés socio-politiques que rencontrent de nombreux Etats insulaires depuis les années 1990 inquiètent l'Australie quant à la stabilité de la zone. Le rôle de la France, puissance historiquement présente dans le Pacifique, est d'autant plus souhaitée par l'Australie que l'action de la Chine Populaire comme l'intérêt de plus en plus marqué de puissances extérieures à la zone (citons par exemple la Russie ou les Emirats Arabes Unis) offrent de nouvelles perspectives aux

²¹ Sénat, « Australie : quelle place pour la France dans le Nouveau monde ? », Rapport d'information n°222 (2016-2017) de MM. Christian Cambon, Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont, MM. Robert Laufoaulu, André Trillard et Christian Namy fait au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées. http://www.senat.fr/rap/r16-222/r16-222_mono.html

diplomatie des Etats insulaires et peuvent mettre à mal l'équilibre régional issu de la Seconde Guerre mondiale.

De même, la présence et les intérêts communs que la France et l'Australie partagent dans les océans Pacifique et Indien comme en Antarctique sont de plus en plus soulignés. La géographie et l'histoire font ainsi de la France et de l'Australie des partenaires naturels comme le signalent Anthony Bergin :

« In other words, Australia and France have overlapping interests on issues to our East, South and West—something that isn't true of many other potential partners. It'd make a lot of sense for us to capitalise on the potential in this relationship. »²²

Ainsi, lors de son déplacement en Australie et en Nouvelle-Calédonie en mai 2018, le président Macron expose une politique française particulièrement volontariste et constructive pour un espace Pacifique qu'il confond dans un axe Indo-Pacifique. S'exprimant devant la Commission du Pacifique, le 6 mai 2018, le président Macron affirme à plusieurs reprises le « *destin commun* » de la France avec le Pacifique. Il souligne également l'engagement de la France dans « *l'équilibre* » et la « *neutralité* » d'une région qui suscite de plus en plus l'intérêt d'une stratégie chinoise que le Président qualifie comme étant « *parfois une volonté d'emprise sur certaines parties du Pacifique* ». Prenant le contrepied du reproche qu'il adresse à la Chine, il affirme : « *au fond ce que je veux, avec vous pour le Pacifique, c'est que nous construisions la liberté de notre souveraineté.* »²³ A la tendance hégémonique chinoise qu'il pointe dans le Pacifique, Emmanuel Macron oppose donc une vision multilatérale des relations régionales ; vision que partagent l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou encore le Japon. L'ancrage local de la France dans les océans Indien et Pacifique lui donne donc des arguments pour participer à la définition d'un cadre régional destinée à répondre à l'enjeu global que représente la montée en puissance stratégique, politique et économique de la Chine populaire.

Certes, il reste à déterminer si les déclarations du président Macron vont être suivies d'actions, mais ces propos mettent en lumière la volonté de la France de développer une diplomatie renouvelée pour le Pacifique et plus largement appuyée sur ses collectivités d'Outre-mer. Ces dernières années, le processus d'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française s'est d'ailleurs accéléré : ces archipels sont membres à part entière du Forum du Pacifique à l'issue de la réunion annuelle de 2016 et ont été invités pour la première fois au PALM 8 organisé par le Japon les 18 et 19 mai 2018. Ces avancées doivent beaucoup à l'activité diplomatique engagée par la France qui, par le biais d'une plus grande intégration des collectivités du Pacifique à leur environnement régional, cherche à répondre en partie au besoin de souveraineté qu'elles expriment. Au-delà, ce processus permet à la France de démontrer qu'elle est un Etat *du* Pacifique et non pas seulement *dans* le Pacifique²⁴ ce qui constitue également un levier de puissance. L'ancrage territorial de la France dans les océans Indiens et Pacifique constitue donc un atout pour un partenariat renouvelé avec l'Australie ; partenariat dont les attentes doivent se décliner à toutes les échelles, du local au global.

La stratégie Indopacifique sur laquelle peuvent collaborer la France et l'Australie ne doit, enfin, pas faire négliger un autre enjeu important celui de la lutte commune qu'elles mènent

²² Anthony Bergin, « France : Australia's regional partner ? », *The Strategist*, 04.11.2014 ?

²³ Discours du Président de la République à la Communauté du Pacifique, 4 mai 2018. <http://www.elysee.fr/videos/new-video-284/>

²⁴ Denise Fisher, « France : "in", "of" or "from" the South Pacific region ? », *Journal de la Société des Océanistes*, Paris, 2012, 135, p.185-200. <https://journals.openedition.org/jso/6702>

ces dernières années contre le terrorisme islamiste. La France et l'Australie font ainsi partie des principaux Etats contribuant à l'effort militaire en Syrie et en Irak. Au-delà des actions militaires, les deux pays collaborent en matière de renseignement militaire et confrontent leurs réflexions et pratiques face au défi social et politique que représente le danger d'une radicalisation d'une frange de leur jeunesse.

En dépit de liens anciens dans le Pacifique et éprouvés sur les champs de batailles, les relations franco-australiennes sont donc longtemps ambivalentes. Jusqu'à la fin des années 1990, la prédominance des enjeux locaux sur des intérêts communs plus larges freine le développement des relations bilatérales entre la France et l'Australie. La disparition des sujets de contentieux liés au Pacifique permet aux deux Etats de prendre conscience de leur proximité géographique, historique, idéologique et culturelle et de s'envisager comme des partenaires. Reste à déterminer si la relation renouvelée depuis avril 2016 peut transformer cette proximité en une intimité s'exprimant à toutes les échelles des intérêts communs aux deux pays. Enfin, la volonté mutuelle de partenariat global peut-elle permettre à Paris et Canberra de dégager la tonalité de leur relation des enjeux propres au Pacifique ?